



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 8 juillet 2024, a adopté les règlements suivants :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-2024](#)**  
**[DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 235 000 \\$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX CORRECTIFS À LA CLIMATISATION DE LA MAIRIE](#)**

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-2024](#)**  
**[DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 265 000 \\$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE REMPLACER DES LUMINAIRES DE RUE](#)**

**QUE** les titres des règlements décrivent à eux seuls leur objet;

**QUE** les règlements numéro 1663-2024 et 1664-2024 ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 17 juillet 2024;

**QUE** les règlements ont reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 août 2024;

**QUE** lesdits règlements entrent en vigueur selon la Loi.

Ces règlements sont déposés au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur les titres des règlements ou en vous rendant sur la page **[RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#)**.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 5 septembre 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière